

MAIRIE DE SAINT-ROMAIN-LA-MOTTE



CONSEIL MUNICIPAL

Madame, Monsieur,

Le Conseil municipal se réunira en mairie de Saint-Romain-la-Motte le

12 mars 2026 à 20h30

Vous remerciant de bien vouloir assister à cette séance, je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments distingués.

À Saint-Romain-La-Motte, le 05 mars 2026

Le Maire,
Gilbert VARRENNE



ORDRE DU JOUR :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Adoption du procès-verbal de la réunion précédente (27 janvier 2026)

- 1. Approbation du compte financier unique (CFU) de l'exercice 2025
- 2. Point sur le planning assesseurs élections municipales
- 3. Appellation de l'école
- 4. Récupération des clés en NB

- Informations et questions diverses

P.S. : En cas d'empêchement, un Conseiller Municipal peut donner procuration à un autre conseiller municipal de son choix pour voter en son nom. Un même conseiller municipal ne peut être porteur que d'un seul mandat, toujours révocable.